

RAPPORT D'ANALYSES n°93308

Date de réception : 07/01/2022
Date de début d'analyse : 25/01/2022
Date de fin d'analyse : 10/02/2022
Date d'édition : 10/02/2022

DYNVEO
160 avenue de l'Industrie
34820 TEYRAN

Désignation : Tribulus terrestris - Lot SNE/DE/05/TT/1012/21

N° d'échantillon : 220107050

Type d'échantillon : Matière première

Paramètre	Technique	Résultat	Unité
Pesticides (1)	LC-MS et GC-MS	*	
Benzo(a)pyrène	HPLC-FLUO	<2.0	µg/kg
Benz(a)anthracène	HPLC-FLUO	<2.0	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène	HPLC-FLUO	<2.0	µg/kg
Chrysène	HPLC-FLUO	<2.0	µg/kg
Somme des 4 HAP	HPLC-FLUO	<2.0	µg/kg
Aluminium	SAA-Four	33.19	mg/kg
Arsenic	SAA-Four	0.58	mg/kg
Cadmium	SAA-Four	0.08	mg/kg
Mercuré	SAA-Vapeur froide	<0.10	mg/kg
Plomb	SAA-Four	<0.35	mg/kg

< Seuil de quantification, Intf. : Interférence

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à analyse.

Les analyses sous traitées sont identifiées par le symbole (1). Les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole (2). Le laboratoire ne peut être tenu responsable des informations communiquées par le client.

ENG-ESS-84-V2_31/03/20

Page 1/1

RAPPORT D'ANALYSES n°92110

Date de réception : 07/01/2022 DYNVEO
Date de début d'analyse : 25/01/2022 160 avenue de l'Industrie
Date de fin d'analyse : 27/01/2022 34820 TEYRAN
Date d'édition : 27/01/2022

Désignation : Tribulus terrestris - Lot SN/DE/05/TT/1012/21

N° d'échantillon : 220107050

Type d'échantillon : Matière première

Paramètre	Technique	Méthode	Résultat	Unité
Oxyde d'éthylène (1)	GC-MSMS	Méthode interne	<0.01	mg/kg
Saponines stéroliques	Spectrophotométrie	Méthode interne	67.17	% (m/m)

< Seuil de quantification, Intf. : Interférence

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à analyse.

Les analyses sous traitées sont identifiées par le symbole (1). Les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole (2). Le laboratoire ne peut être tenu responsable des informations communiquées par le client.

ENG-ESS-45-V5_31/03/20